

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la séance du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 24 octobre 2024**, à 19:15, dans la salle Diane Lamarche-Venne, située au 1100, boulevard de la Côte-Vertu à Saint-Laurent

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Nathalie GIGNOUX
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Mounir MECHMACH
Beaconsfield		Madame Martine BOILY
Beau-Séjour	Absente	Madame Amira BEGHDAI
Bois-Franc-Aquarelle	Absente	Madame Francine NOËL
Cardinal-Léger	Absent	Monsieur Hussam ALRIFAI
Catherine-Soumillard		Monsieur Roberto DONATO
Cavelier-De-LaSalle		Madame Raymonde GOMIS
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Madame Yianna DAKLARAS
Collège Saint-Louis	Absente	Madame Françoise MICHAUD
Dalbé-Viau	Absente	Madame Geneviève LECAVALIER-PARANT
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée		NIL
De l'Altitude		Madame Elie ESHAGHPOUR
De l'Odyssée		Monsieur Yassine ACHERKIY
De l'Orée-du-Parc	Absente	Madame Catherine MORELLON
Des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Madame Marie-Michèle HÉBERT
Des Coquelicots		Madame Marie-Pierre FOY
Des Découvreurs		Madame Tiffany RHÉAUME
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite	Absente	Madame Lyne CHLALA
Des Saules-Rieurs	Absent	Monsieur Frédéric POULIN
Des Sources	Absent	Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
Dollard-des-Ormeaux		Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII		Madame Ariane NTIBARIKURE
Du Bois-de-Liesse		Monsieur Ahmad RIFAI
Du Bout-de-l'Isle	Absent	Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne	Absente	Madame Sonia DJELIDI
Du Grand-Héron	Absente	Madame Mariam MAAROUF
Du Petit-Collège		Monsieur Fouad HAKKAT
Du SAS	Absente	Madame Samia MEKHTOUL
Édouard-Laurin		Madame Lyne BEAUCHAMP
Émile-Nelligan		Madame Roukieta SAWADOGO
Enfants-du-Monde		NIL
Enfant-Soleil		Monsieur Albert ELOMA
Félix-Leclerc	Absent	Monsieur Hao YUAN
Gentilly		Monsieur Mathieu CÔTÉ
Guy-Drummond		Monsieur Yves PLOURDE
Harfang-des-Neiges		Madame Evelyne MARCIL
Hébert		NIL
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest		Monsieur Serge ABOA
Île-des-Soeurs	Absent	Monsieur Martin PEARSON
Jacques-Bizard		Madame Jessica ANGEL
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou		Monsieur Tariq MOUJOURD
Jonathan		Monsieur Patrick PAQUETTE
Jonathan-Wilson		Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy	Absent	Monsieur Jean-Baptiste EVERARD
Joseph-Henrico		Madame Josiane GAGNON
Katimavik		Madame May CHERGUI
Lajoie		NIL
Lalande		Madame Sarah THÉRIAULT

Laurendeau-Dunton
Laurentide
L'Eau-Vive
Lévis-Sauvé
Marguerite-Bourgeoys
Martin-Bélanger
Monseigneur-Richard
Mont-Royal
Murielle-Dumont
Notre-Dame-de-la-Garde
Notre-Dame-de-la-Paix
Notre-Dame-de-Lourdes
Notre-Dame-des-Rapides
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
Nouvelle école secondaire LaSalle
Nouvelle-Querbes
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont
Paul-Jarry
Perce-Neige
Philippe-Morin
Pierre-Laporte
Pierre-Rémy
Pointe-Claire
Rose-Virginie-Pelletier
Saint-Clément-Est
Saint-Clément-Ouest
Sainte-Catherine-Labouré
Sainte-Geneviève-Ouest
Sainte-Geneviève-Sud
Saint-Georges
Saint-Gérard
Saint-Germain-d'Outremont
Saint-Laurent
Saint-Louis
Saint-Luc
Saint-Rémi
Terre-des-Jeunes
Très-Saint-Sacrement
Victor-Thérien

Absent

Absente

Absent

Absente

Absente

Absente

Absent

Absent

Absente

Absente

Absent

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Dorval-Jean-XXIII
Nouvelle école secondaire LaSalle
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont
Au Trésor-du-Boisé

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Monsieur Franklin Roland, substitut, CCSEHDAA
Madame Katherie Rochette, substitut, CCSEHDAA
Monsieur Zoheir Sasni, substitut, école de l'Altitude
Monsieur Bassem Attalla, substitut, école des Berges-de-Lachine
Madame Halgan Mohamed Wais, substitut, école des Grands-Êtres
Monsieur Richard Zereik, substitut, école Dollard-Des-Ormeaux
Madame Katherie Rochette, substitut, école du SAS
Madame Estelle Dubé, substitut, école Gentilly
Madame Zeinab Farroukh, substitut, école Guy-Drummond
Monsieur Antoine Legault, substitut, école Harfang-des-Neiges
Madame Karine Babin, substitut, école Saint-Georges
Monsieur Mahbob S. Sultani, substitut, école Saint-Laurent

Public

Monsieur Fayçal Boutenbat, parent, école Félix-Leclerc

Monsieur Hakim MEBARKI
Monsieur Mohsen ATHIMENE
NIL
Madame Zeinabou Ndao TALL
Madame Lamia EL BAKKALI
NIL
Madame Maria Del Pilar CASTRO
Madame Tania NAIM
NIL
Madame Caroline ROULEAU
Madame Caroline MAILLOT-THÉBERGE
Madame Véronique GÉLINAS
Madame Catherine-Annik PAGÉ
Monsieur Patrick GROGAN
NIL
Monsieur Nicolas SAUNIER
Madame Stéphanie PEILLON
Madame Maya EL-RAYES
Madame Nadia EL JILALI
NIL
Madame Séverine MATHÉ
Monsieur Philippe MUHETO
Monsieur Wiame EL-HAOUAT
NIL
NIL
Monsieur Étienne CHABOT
NIL
NIL
Madame Judith LALONDE-DIONNE
Monsieur Simon MARTINEAU
Madame Barbara KLEMBAA
Monsieur Jean-François DUPONT-VIEL
Madame Mylène LANGEVIN
Madame Marilyn CARON
Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Madame Stéphanie MADRAN
NIL
Madame Marie-Hélène CHARTIER
Monsieur Jean-François CODERE

Madame Marie-Ange LANIEL
Monsieur Moe KAISSE
Madame Isabelle MÉDEIROS
Monsieur Bachar SOUAF

Madame Anne-Marie Robitaille, ancienne présidente du CP
Madame Rajni Rai, parente, école Laurentide

Autres présences

Monsieur Paul St-Onge, Directeur général par intérim du CSSMB
Maître Lucie Roy, directrice adjointe (Service des affaires juridiques et corporatives)
Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 17.

Madame Tania Naim, présidente sortante du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la présidente se présente et procède à la lecture d'un message de remerciements adressé aux membres du CP. Elle évoque la situation géopolitique actuelle difficile en raison de conflits et souligne la chance qu'ont les québécois de vivre dans une société où il est possible de mettre les enfants au centre des interventions et de faire avancer les dossiers.

Madame la présidente souligne la présence de monsieur Paul St-Onge, directeur général par intérim du CSSMB, et de Maître Lucie Roy, directrice adjointe (Service des affaires juridiques et corporatives). Elle mentionne que Maître Roy présidera les élections du CP qui se tiendront durant la soirée.

2. PAROLE DU PUBLIC

Madame la présidente signale la présence de madame Anne-Marie Robitaille. Elle relate que madame Robitaille l'a précédée en tant que présidente du CP. Elle la remercie pour avoir été son mentor. Madame Naim mentionne également la présence de monsieur Fayçal Boutenbat. Monsieur Boutenbat fut le délégué de l'école Félix-Leclerc en 2023-2024, période durant laquelle il a également occupé la fonction de coordonnateur des sous-comités de consultation du CP. Madame la présidente évoque la situation de monsieur Boutenbat qui n'a pas été réélu en tant que délégué du CP en raison d'une incompréhension. Elle indique qu'une vérification sera effectuée auprès de la direction de l'école Félix-Leclerc.

3. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur St-Onge salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur accueil. Il rejoint les propos de madame la présidente en mentionnant que des événements dramatiques se déroulent présentement sur la scène internationale. Il soutient que l'éducation est peut-être le levier le plus puissant pour favoriser le vivre ensemble.

Monsieur St-Onge effectue un arrêt sur quelques éléments en lien avec la rentrée scolaire dont il veut informer les membres du CP. Il évoque le Plan d'engagement vers la réussite du CSSMB (PEVR) ayant été adopté après moult consultations. Monsieur St-Onge énumère les trois orientations du PEVR, à savoir la réussite de tous les élèves (taux de diplomation de 84,4%), le bien-être des élèves et de l'ensemble du personnel du CSSMB. La troisième orientation consiste à continuer à rendre les meilleures pratiques disponibles au personnel du CSSMB. On réitère les pratiques probantes basées sur la recherche.

Monsieur St-Onge signale que la rentrée scolaire s'est somme toute bien déroulée étant donné le contexte de pénurie de personnel que nous traversons. 329 postes sont à pourvoir. Le CSSMB cherche des participants en adaptation scolaire mais aussi des orthopédagogues, des psychologues, etc. Ces 329 postes équivalent à 200 postes à temps

plein sur 12 000 employés. Monsieur St-Onge soutient que le CSSMB s'en sort assez bien mais que cela demeure un enjeu.

Le CSSMB a procédé à beaucoup d'inscriptions cet été. Cette année, on était légèrement en surplus en ajouts d'élèves au secondaire et un peu en-dessous au primaire. Une stabilisation a été observée au niveau des inscriptions. Cependant, on ressent davantage de besoins dans certains milieux (ex : classes TSA). On éprouve certaines pressions dans certains niveaux en ce qui concerne les locaux.

Le budget du CSSMB a été adopté à la fin du mois de septembre. Le budget en équilibre s'élève à 865 060 724 \$. Monsieur St-Onge déclare que le CSSMB est en bonne santé financière mais qu'il ne nage pas dans les excédents.

Monsieur St-Onge mentionne la table unifiée des élèves au secondaire. Une AG de tous ces élèves s'est tenue à l'école Monseigneur-Richard la semaine précédant la séance du CP. L'exécutif a été élu. Le CSSMB est fier de voir les jeunes s'engager. Une consultation relative à une politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire est présentement en cours.

En lien avec les événements survenus à l'école Bedford (CSSDM), monsieur St-Onge relate qu'aucune organisation ne doit se considérer à l'abri et qu'il faut rester vigilant. Le CSSMB va placer des affiches comportant un code barre afin que les gens soient en mesure de lui faire part de situations particulières et problématiques. Les mécanismes permettant de porter plainte ou de dénoncer certaines situations, s'il y en a, seront rendues encore plus accessibles.

Monsieur St-Onge indique que le CSSMB a inauguré de nouvelles écoles lors du printemps dernier. Il souligne que les agrandissements sont toujours privatisés. Le parc immobilier du CSSMB a 62 ans et il n'est pas toujours facile de climatiser. Monsieur St-Onge évoque certaines contraintes (ex : systèmes électriques). Le CSSMB va profiter des travaux majeurs pour ajouter de la climatisation.

Monsieur St-Onge répond aux questions lui ayant été communiquées avant la séance du CP.

En réponse à une question relative à la climatisation dans les écoles, monsieur St-Onge indique qu'elle est du ressort du Service des Ressources matérielles du CSSMB. C'est également le cas pour l'entretien des bâtiments. Il y a des règles à suivre et il faut aussi s'assurer que cela tienne le coup au niveau électrique. Monsieur le DG par intérim indique que le CP est souverain et qu'il pourrait créer un sous-comité en charge de ce dossier. Le CSSMB veut s'améliorer et offrir de plus en plus de milieux confortables pour les jeunes. Il est toujours ouvert mais il y a des contraintes dues, notamment aux économies d'énergie. Les directions sont au fait de comment intervenir lorsque surviennent des vagues de chaleur. On va réduire les activités à l'extérieur, rester dans des zones ombragées, etc. Monsieur St-Onge convient que la situation n'est pas optimale et mentionne qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

Il est porté à l'attention de monsieur St-Onge que les modules de jeux de l'école Dollard-Des-Ormeaux sont désuets (ex : bris). Monsieur le DG par intérim mentionne ne pas connaître la situation spécifique prévalant à l'école Dollard-Des-Ormeaux. Toutes les inspections ont été menées au niveau des modules de jeux durant l'été. Des réparations sont prévues pour l'année prochaine. Du paillis sera ajouté là où il en manque. Monsieur St-Onge indique qu'il pourra demander à un représentant du Service des ressources matérielles du CSSMB de visiter le CP au cas où ses membres auraient des questions plus spécifiques.

En réponse à une question relative à la nouvelle école primaire dans Outremont, monsieur St-Onge soutient qu'il y a fort à parier que celle-ci soit une école régulière. Pour l'instant, il n'est pas question qu'il s'agisse d'une école à vocation particulière. Monsieur St-Onge souligne qu'il y a déjà deux écoles à vocation particulière dans ce secteur. Il mentionne

que le CSSMB a une entente avec l'UDM qui lui a donné le terrain. Il ajoute que l'école devra avoir une vocation scientifique. Les bassins et d'autres décisions viendront plus tard cette année ou l'automne prochain. Monsieur St-Onge ajoute qu'on n'est pas prêts présentement à se lancer dans des scénarios de bassins.

Un délégué se dit heureux d'apprendre que les nouveaux bâtiments seront dotés de climatisation. Il demande si le CSSMB va s'assurer que tous les points d'eau, incluant les lavabos, ne sont pas contaminés par le plomb. Monsieur St-Onge répond par la négative. L'orientation prise par le CSSMB, respectant les obligations gouvernementales, consiste à ce que des tests soient menés dans tous les points d'eau identifiés pour la consommation. Il soutient que les lavabos destinés à se laver les mains ne doivent pas être utilisés pour boire. Les lavabos ont été fermés dans plusieurs classes mais certains enseignants y tiennent. Des inspections ne sont pas menées dans les points d'eau non destinés à boire. Le délégué signale que le CP avait adopté une résolution recommandant que tous les points d'eau soient inspectés. Il ajoute que le CP avait aussi recommandé que le CSSMB s'assure que tous les points d'eau (fontaines, lavabos ou autres) accessibles à sa clientèle (élèves, personnels, visiteurs) soient conformes et puissent être utilisés comme source d'eau potable lors de nouvelles constructions, agrandissements ou rénovations. Monsieur St-Onge indique que le CSSMB effectuera un suivi et qu'il renseignera le CP à ce sujet.

En réponse à une question relative aux classes de maternelle 4 ans, monsieur St-Onge mentionne que la ligne directrice pour ouvrir de telles classes est de s'assurer qu'il y ait de la place pour les élèves de 5 ans et pour les plus vieux. Une consultation a été lancée et il a été recommandé d'ajouter deux classes de 4 ans à l'école de la Mosaique parce qu'on y avait de la place. Idéalement, on préfère avoir des classes d'accueil dans toutes les écoles plutôt qu'avoir un point de service. Monsieur St-Onge soutient qu'il y a une pression du gouvernement pour ouvrir des classes de maternelle 4 ans mais que le CSSMB tient à demeurer responsable.

Un délégué soutient que beaucoup de gens ne se sentent plus en sécurité. Il évoque le fait divers survenu alors qu'un jeune s'est fait ébouillanter. Il demande si le CSSMB prévoit des actions. Monsieur St-Onge convient que c'est préoccupant. Il souligne qu'un jeune garçon de 14 ans a même attaqué un repère de motards. Monsieur St-Onge mentionne que le CSSMB a de l'emprise sur certaines choses. Il travaille en étroite collaboration avec la police. Monsieur St-Onge déclare qu'il n'y a rien de plus important qu'un climat sain et sécuritaire dans nos écoles. Tous les surveillants du secondaire ont été rencontrés avant la rentrée scolaire. Des formations ont été dispensées pendant deux jours. Le CSSMB travaille beaucoup avec ses écoles secondaires. Un sondage a été passé aux élèves, l'an dernier, pour savoir comment ils se sentaient. Le CSSMB ne tolère pas l'intolérable.

En réponse à une question traitant du transport de courtoisie n'étant pas offert dans un établissement, monsieur St-Onge dit savoir qu'il faut prendre compte de critères de distance et de disponibilité du transport. Il mentionne ne pas vouloir induire les parents en erreur et que la question sera prise en délibéré afin d'être en mesure ultérieurement d'y répondre adéquatement.

Madame la présidente indique qu'il est important que les membres du CP fassent parvenir leurs questions en avance afin d'obtenir des réponses éclairées en séances. Elle ajoute que les réponses ne pourront être obtenues que le mois suivant si tel n'est pas le cas.

Avant de quitter, monsieur St-Onge remercie les membres du CP pour leur accueil et les remercie pour la confiance qu'ils portent au CSSMB.

4. PRÉSENTATION DU CP

Madame la présidente procède à la présentation de la composition du CP. Elle mentionne qu'une formation destinée aux nouveaux membres a été présentée par madame Lyne Beauchamp avant la tenue de la séance du CP. Elle mentionne que l'exécutif du CP (CX) se rencontre une fois par mois afin de préparer la séance du CP. Le CX est composé de 12

membres qui feront l'objet d'une élection durant la séance. Madame Naim explique que le CP va également élire trois membres du CP qui agiront en tant que coordonnateurs de sous-comités de consultation. Ceux-ci effectuent un travail en amont sur des dossiers pour accélérer les rencontres du CP (ex : consultations ou dossiers tels que le plomb dans l'eau des écoles, la sécurité aux abords des écoles, etc.).

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/24-10/01)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Aboa, appuyé par **madame Nathalie Gignoux**, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

(Proposé par monsieur Serge Aboa, appuyé par madame Nathalie Gignoux – Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. PAROLE DU PUBLIC**
- 3. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4. PRÉSENTATION DU CP**
- 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 6. ADOPTION DE LA SÉANCE DU CP DU 13 JUIN 2024**
- 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 3 JUIN 2024**
- 8. DÉSIGNATION DES MEMBRES PARENTS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA (185, ALINÉA 2, PARAGRAPHE 1 (LIP))**
- 9. ÉLECTIONS**
 - 9.1. Désignation d'une présidence et d'un secrétaire d'élection
 - 9.1.1. Présentation des procédures d'élection
 - 9.2. Élection des membres du comité exécutif du CP 2024-2025
 - 9.2.1. Présidence
 - 9.2.2. Vice-présidence
 - 9.2.3. Secrétaire
 - 9.2.4. Trésorier
 - 9.2.5. Coordonnateurs des conférences
 - 9.2.6. Coordonnateur de l'intégration, innovation et communication
 - 9.2.7. Délégué 1 FCPQ
 - 9.2.8. Délégué au Comité consultatif de transport du CSS
 - 9.2.9. Conseiller EHDAA
 - 9.2.10. Conseillers pour les sous-comités en charge des consultations (3)
 - 9.3. Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
 - 9.3.1. Élection du délégué 2
 - 9.3.2. Élection des substituts
- 10. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE**
- 11. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET FORMAT DES SÉANCES**
- 12. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**
 - 12.1. Création d'un sous-comité
- 13. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 13.1. Formation du MEQ
 - 13.2. Critères d'inscription 2025-2026 du CSSMB et du Collège Saint-Louis – Réponse du CSSMB
- 14. CORRESPONDANCE**
- 15. ADOPTION DU PROJET DE CALENDRIER DES SÉANCES DU CP 2024-2025**
- 16. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023-2024 DU CP**
- 17. TRÉSORERIE**
 - 17.1. Politique et cadre de gestion budgétaire du Comité de parents

- 17.2. Allocation pour frais de déplacement (projet de résolution)
- 17.3. Signature des effets bancaires (projet de résolution)
- 17.4. Prévisions budgétaires 2024-2025

18. VARIA

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE (selon le point 15)

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 13 JUIN 2024

(CP/24-10/02)

IL EST PROPOSÉ par madame **Martine Riendeau**, appuyée par madame **Lyne Beauchamp**, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 13 juin 2024 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame **Martine Riendeau**, appuyée par madame **Lyne Beauchamp** - Proposition adoptée à l'unanimité)

7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 3 JUIN 2024

Madame **Naim** procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 3 juin 2024.

8. DÉSIGNATION DES MEMBRES PARENTS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDA (185, ALINÉA 2, PARAGRAPHE 1 (LIP))

L'assemblée générale du CCSEHDAA au cours de laquelle des élections ont eu lieu s'est tenue le 8 octobre 2024. Les réunions du CCSEHDAA sont publiques. Monsieur **Rudi Maghuin** procède à l'énumération des membres ayant été élus lors de l'assemblée générale du CCSEHDAA. Maître **Roy** précise que le CCSEHDAA est composé notamment de 12 membres parents.

(CP/24-10/03)

ATTENDU l'article 185, alinéa 2, paragraphe 1 (LIP), relativement au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU la recommandation de l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés et d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, tenue le 8 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame **Judith Lalonde-Dionne**, appuyée par madame **Katherine Rochette**, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents :

- **DE** désigner à titre de membres/parents du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage les dix-sept parents, dont cinq substitués, recommandés par l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés ou d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, dont les membres du CP ont pris connaissance. Il s'agit de mesdames **KATHERIE ROCHETTE**, **MARIE-ANGE LANIEL**, **ISABELLE MÉDEIROS**, **CINDY LIMOGES**, **HALGAN MOHAMED WAIS**, **NICOLE KISISA**, **ANNIE LACASSE**, **ISABELLE SÉNÉCAL** et **RHAMA SHIRWA** (substitut), **MARTHA CADIEUX** (substitut), **PATRICIA IANACCONE** (substitut) et **INNES HAMAMMI** (substitut) ainsi que de messieurs **MOE KAISSI**, **FRANKLIN ROLAND**, **SYLVAIN GABORIAU**, **BACHAR SAOUAF** et **KYETE DJAMA FELIX** (substitut);

- **D'ENTÉRINER** la nomination de mesdames **ISABELLE MÉDEIROS, MARIE-ANGE LANIEL** ainsi que celle de messieurs **BACHAR SAOUAF** et **MOE KAISSI** en tant que délégués du CCSEHDAA au Comité de parents;
 - **D'ENTÉRINER** la nomination de mesdames **KATHERIE ROCHETTE, CINDY LIMOGES** et **NICOLE KISISA** ainsi que celle de monsieur **FRANKLIN ROLAND** en tant que substituts du CCSEHDAA au Comité de parents;
- (Proposé par madame Judith Lalonde-Dionne, appuyée par madame Katherie Rochette – Proposition adoptée à l'unanimité)**

La durée des mandats des membres du CCSEHDAA se lit comme suit :

2 ans : Bachar Saouaf, Isabelle Médeiros, Moe Kaissi, Marie-Ange Laniel, Nicole Kisisa

1 an : Franklin Roland, Katherie Rochette, Cindy Limoges, Halgan Mohamed Wais, Annie Lacasse, Isabelle Sénécal et Sylvain Gaboriau.

9. ÉLECTIONS

9.1. DÉSIGNATION D'UNE PRÉSIDENTE ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

(CP/24-10/04)

Maître **Lucie Roy** et monsieur Rudi Maghuin sont respectivement désignés présidente et secrétaire de scrutin.

(Proposé par madame Tania Naim - Proposition adoptée à l'unanimité)

9.1.1. Présentation des procédures d'élection

Maître Roy se présente et informe les membres de son mandat au sein du CSSMB. Il est unanimement décidé que le vote soit secret et que le nombre de votes pour chacun des candidats, s'il y a élection, ne soit pas divulgué. Seul le résultat obtenu par sondage sera présenté et tous les résultats seront supprimés une fois dévoilés. Les substituts ne peuvent voter s'ils ne sont pas remplaçants d'un délégué afin de conserver une continuité. Elle explique la procédure d'élection ainsi que les rôles et fonctions des membres de l'exécutif.

Le vote se déroulera électroniquement par l'entremise de la plateforme *VoxVote*. Les membres du CP étant dans l'incapacité de voter électroniquement se verront remettre un bulletin de vote qu'ils pourront remplir manuellement.

9.2. ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CP 2024-2025

9.2.1. Présidence

Madame Tania Naim se propose. Elle se présente et expose son expérience et ses motivations.

(CP/24-10/05)

Étant la seule candidate en lice, **madame TANIA NAIM** est déclarée élue **par acclamation** au poste de **PRÉSIDENTE** du CP 2024-2025.

9.2.2. Vice-Présidence

Monsieur Serge Aboa se propose. Il se présente et expose son expérience et ses motivations.

(CP/24-10/06)

Étant le seul candidat en lice, **monsieur SERGE ABOA** est déclaré élu **par acclamation** au poste de **VICE-PRÉSIDENT** du CP 2024-2025.

9.2.3. Secrétaire

Monsieur Étienne Chabot se propose. Il se présente et expose son expérience et ses motivations.

(CP/24-10/07)

Étant le seul candidat en lice, **monsieur ÉTIENNE CHABOT** est déclaré élu **par acclamation** au poste de **SECRÉTAIRE DE L'EXÉCUTIF** du CP 2024-2025.

9.2.4. Trésorier

Monsieur Dominic Roussel se propose. Il se présente et expose son expérience et ses motivations.

(CP/24-10/08)

Étant le seul candidat en lice, **monsieur DOMINIC ROUSSEL** est déclaré élu **par acclamation** au poste de **TRÉSORIER** du CP 2024-2025.

9.2.5. Coordonnateurs des conférences

Madame Raymonde Gomis se propose. Elle se présente et expose son expérience et ses motivations.

(CP/24-10/09)

Étant la seule candidate en lice, **madame RAYMONDE GOMIS** est déclarée élue **par acclamation** au poste de **COORDONNATRICE DES CONFÉRENCES** du CP 2024-2025.

9.2.6. Coordonnateur de l'intégration, innovation et communication

Madame Lyne Beauchamp se propose. Elle se présente et expose son expérience et ses motivations.

(CP/24-10/10)

Étant la seule candidate en lice, **madame LYNE BEAUCHAMP** est déclarée élue **par acclamation** au poste de **COORDONNATRICE DE L'INTÉGRATION, DE L'INNOVATION ET DE LA COMMUNICATION** du CP 2024-2025.

9.2.7. Délégué 1 à la FCPQ

Messieurs Yassine Acherkiy et Ahmad Rifai se proposent. Un vote secret est nécessaire. Les deux candidats se présentent et exposent leurs expériences et leurs motivations.

(CP/24-10/11)

À la suite de la tenue d'un vote secret, et ayant obtenu le plus de votes, **monsieur YASSINE ACHERKIY** est déclaré élu, **à la majorité**, au poste de **DÉLÉGUÉ 1** du CP 2024-2025 à la FCPQ.

9.2.8. Délégué au Comité consultatif de transport du CSS

Maître Roy explique que le comité consultatif de transport est un comité prévu dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Le Centre de services scolaire a l'obligation de mettre sur pied un comité de transport qui va travailler sur toutes les problématiques liées au transport des élèves. Celui-ci se réunit quatre fois par année et fait des recommandations au Conseil d'administration.

Monsieur Fayçal Boutenbat se propose. Il se présente et expose son expérience et ses motivations.

(CP/24-10/12)

Étant le seul candidat en lice, **monsieur FAYÇAL BOUTENBAT** est déclaré élu **par acclamation** au poste de **DÉLÉGUÉ du CP 2024-2025 au COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT du CSSMB**.

9.2.9. Conseiller EHDAA

Madame Evelyne Marcil et monsieur Moe Kaissi se proposent. Les deux candidats se présentent et exposent leurs expériences et leurs motivations.

(CP/24-10/13)

À la suite de la tenue d'un vote secret, et ayant obtenu le plus de votes, **madame EVELYNE MARCIL** est déclarée élue, **à la majorité**, au poste **CONSEILLÈRE EHDAA du CP 2024-2025**.

9.2.10. Conseillers pour les sous-comités en charge des consultations (3)

Mesdames Martine Riendeau et Wiame El-Haouat ainsi que monsieur Ahmad Rifai se proposent. Ils se présentent et exposent leurs expériences et motivations.

(CP/24-10/14)

Étant les trois seuls candidats en lice, **mesdames MARTINE RIENDEAU et WIAME EL-HAOUAT ainsi que monsieur AHMAD RIFAI** sont déclarés élus, **par acclamation**, aux postes de **CONSEILLERS DES SOUS-COMITÉS EN CHARGE DES CONSULTATIONS** du CP 2024-2025.

9.3. FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (FCPQ)

Maître Roy explique le rôle et la mission de la FCPQ dont le mandat est d'effectuer des représentations auprès du gouvernement en défendant les intérêts et les positions des parents. Les préoccupations des parents sont discutées à l'occasion de quatre conseils généraux. Le premier délégué à la FCPQ possède un droit de vote. Le second délégué en jouit lorsque le premier délégué est absent.

9.3.1. Élection du délégué 2

Madame Sarah Thériault se propose. Elle se présente et expose son expérience et ses motivations.

(CP/24-10/15)

Étant la seule candidate en lice, **madame SARAH THÉRIAULT** est déclarée élue **par acclamation** au poste de **DÉLÉGUÉE 2 du CP 2024-2025 à la FCPQ.**

9.3.2. Élection des substituts

Mesdames Lyne Beauchamp et Elie Eshaghpour se proposent. Elle se présentent et exposent leurs expériences et leurs motivations.

(CP/24-10/16)

Étant les seules candidates en lice, **mesdames LYNE BEAUCHAMP** et **ELIE ESHAGHPOUR** sont déclarées élues **par acclamation** aux postes de **DÉLÉGUÉE 2 du CP 2024-2025 à la FCPQ.**

(CP/24-10/17)

ATTENDU QUE des votes secrets ont été nécessaires afin de procéder à l'élection du délégué 1 du CP à la FCPQ et du conseiller EHDAA pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU QUE le caractère secret du vote se doit d'être respecté;

IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du CP, que l'ensemble des bulletins de vote soient détruits.

(Proposé par madame Tania Naim – Proposition adoptée à l'unanimité)

10. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE

Madame la présidente remercie les membres du CP pour la confiance lui étant renouvelée. Elle souligne qu'il s'agira de sa dernière année à la présidence du CP.

Madame Naim signale avoir reçu des commentaires d'une direction d'établissement à l'effet que les séances du CP sont trop longues; que les sujets traités sont redondants (ex : plomb dans l'eau des écoles, qualité de l'air, etc.); que les sujets traités ne concernent qu'une ou très peu d'écoles; que des parents négatifs ou complotistes prennent la parole; que les rencontres du CP sont considérées inutiles et que leur niveau est très bas. La direction de l'école soutient constater qu'il est de plus en plus difficile avec les années de convaincre des parents de s'impliquer. Elle ajoute qu'il est aussi très difficile de leur faire penser, après le témoignage d'autres parents ayant siégé au CP, que leur présence change quoi que ce soit. Madame la présidente souligne ne pas avoir pris personnellement les commentaires émis dans le courriel. Il s'agit de commentaires émis depuis longtemps. Elle soutient qu'il y a du vrai et du faux. Répondant au commentaire mentionnant que le niveau du comité de parents est bas, madame Naim déclare que l'engagement d'un bénévole n'est jamais de bas niveau. Madame la présidente considère que le bénévolat n'est pas une perte de temps, en réponse au commentaire exprimant que les membres assistant aux séances perdent une soirée. En réponse à l'allégation d'inutilité du CP, madame Naim indique être membre du comité de parents depuis 12 ans et que le CP a fait bouger des choses. Madame la présidente convient que les rencontres du CP sont longues. Elle explique avoir fait son possible pour permettre aux membres du CP de s'exprimer, pour traiter de tous les points à l'ordre du jour. Elle ajoute qu'autrefois le DG ou les DGA visitaient le CP deux ou trois fois par an alors qu'ils le visitent maintenant à chaque rencontre. Leur intervention dure au minimum 45 minutes. De plus, ils répondent à des questions qui leur sont acheminées avant les rencontres. Elle soutient que c'est bien moins long qu'auparavant. Elle souligne

que des rencontres du CP se terminaient parfois à minuit et demi. Madame la présidente mentionne qu'elle donne, en plus, la parole à quelques membres ayant oublié de faire parvenir leurs questions au CP avant la visite du DG ou des DGA. Elle admet que des sujets reviennent régulièrement (*ex* : le plomb dans l'eau et la qualité de l'air, la pandémie, la grève des enseignants, etc.). Il s'agit de sujets importants qui ne se règlent pas en claquant des doigts. Un commentaire mentionnait que le temps de parole, lors de la séance, est donné à des parents négatifs, qui divaguent et qui sont complotistes. Madame Naïm soutient que, comme dans un mariage, vous allez plaire à des gens et déplaire à d'autres. En réponse au commentaire déclarant que les sujets concernent seulement une école ou peu d'écoles, madame Naim convient que des gens parlent de leur école et que c'est une réalité. Elle admet qu'ils peuvent parler de leurs problèmes. Elle ajoute, cependant, que ces problèmes peuvent être vécus dans d'autres établissements (*ex* : la sécurité aux abords des écoles, etc.). Madame la présidente déclare qu'une nouvelle méthode sera mise à l'essai afin de raccourcir les rencontres. Des comptes-rendus seront rédigés par les intervenants (*ex* : trésorier, coordonnatrice des conférences, délégué 1 à la FCPQ, etc.). Toutefois, le CP laissera le temps à ses membres de s'exprimer. Madame Naim indique que la façon de procéder sera resserrée. Elle demande l'aide et le support des membres du CP durant l'année scolaire.

11. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET FORMAT DES SÉANCES

Madame la présidence souligne que le CP tient ses séances d'octobre et de juin en présence. Elle explique la procédure à suivre lors des rencontres présentées virtuellement (*ex* : lever la main virtuelle pour demander la parole).

12. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Madame la présidente indique que le CP laissera le temps à ses membres de lire ses règles de régie interne. Elle mentionne que de petits ajustements doivent y être apportés. Un sous-comité doit être créé afin de se pencher sur ceux-ci afin de présenter ensuite ses recommandations au CP.

Madame la présidente souligne que Maître Roy a signalé que la possibilité de votes électroniques lors de rencontres en présentiel ne figure pas dans les règles de régie interne du CP. Elle ajoute que d'autres petites modifications seront également à apporter au document.

12.1. CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ

Un délégué demande si les règles de régie interne comporteront une annexe en lien avec les prochaines élections au CA du CSSMB. Madame la présidente répond que le sous-comité pourra également se pencher sur cette annexe.

(CP/25-10/18)

IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de se pencher sur les règles de régie interne 2024-2025 du Comité de parents, composé des membres suivants :

- Martine Riendeau (coordonnatrice)
- Serge Aboa
- Katherie Rochette
- Roberto Donato
- Anne-Hortense Eben
- Tania Naim
- Halgan-Mohamed Wais

(Proposé par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à l'unanimité)

13. SUIVIS ET INFORMATIONS

13.1. FORMATION DU MEQ

Madame la présidente rappelle qu'une formation du MEQ est obligatoire pour les membres des CE. Elle mentionne qu'il est de la responsabilité des délégués de retourner dans les CE afin de rappeler cette obligation pour tous. Elle souligne que les membres de certains CE visionnent ensemble les capsules de la formation. Elle ajoute qu'un délégué du CP a déjà créé un jeu *Kahoot* par le passé pour vérifier qui a bien suivi la formation. Madame Naim relate que le CP a demandé que tous les membres des CE ayant suivi cette formation se voient remettre une attestation et qu'il va continuer d'en faire la demande.

13.2. CRITÈRES D'INSCRIPTION 2025-2026 DU CSSMB ET DU COLLÈGE SAINT-LOUIS – RÉPONSE DU CSSMB

Madame la présidente signale que le CSSMB a répondu aux recommandations du CP en lien avec les consultations sur les critères d'inscription du Collège Saint-Louis et du CSSMB. Elle invite les membres à prendre connaissance de cette réponse qui a été déposée sur la page Teams du CP.

14. CORRESPONDANCE

Madame la présidente mentionne ne pas avoir vraiment de correspondance à signaler, mis à part le courriel de la direction d'un établissement évoqué précédemment.

Madame la présidente évoque la malheureuse situation de monsieur Louis Bourgeault, représentant du CP au comité consultatif du transport en 2023-2024. Sa progéniture fréquente l'école Hébert. Madame la présidente souligne qu'il s'agit d'une petite école. Elle relate que monsieur Bourgeault a été élu lors de l'assemblée générale des parents de son établissements. Cependant, cet établissement n'a pas été en mesure de former un CE car les autres parents ne voulaient pas en faire partie. Madame Naim soutient que monsieur Bourgeault est très déçu car il désirait vraiment à nouveau s'impliquer. Elle a discuté de cette situation avec Maître Roy. Le CX a convenu de l'inviter aux séances du CP et de lui donner le droit de parole en tout temps, sans toutefois pouvoir voter ou occuper de poste. Madame la présidente demande aux membres du CP d'appuyer la décision du CX. Elle indique que monsieur Bourgeault assistera à la prochaine séance du CP. Maître Roy explique que la loi sur l'instruction publique (LIP) n'empêche pas la constitution d'un CE lorsqu'il manque un membre. Cependant, la LIP stipule que la direction d'établissement va jouer le rôle du CE lorsque trois parents sont manquants. C'est extrêmement rare au niveau du secteur des jeunes. Le CSSMB est très flexible pour éviter que la direction d'établissement prenne les décisions finales (démocratie scolaire) et pour éviter qu'il n'y ait pas de représentant de l'école au CP. Maître Roy mentionne qu'on est confortable avec cette position aux niveaux du CP et du CSSMB. Elle ajoute qu'on est en train de rédiger une procédure afin de demander à la direction de l'école de tenir un CE malgré tout. Un suivi sera effectué ainsi qu'une reddition de comptes. Un délégué demande pourquoi ne pas donner un droit de vote à monsieur Bourgeault. Maître Roy répond que cela appartient au CP mais qu'il y a des paramètres au niveau de la loi qu'on n'a pas le choix de respecter. La loi prévoit que la personne déléguée doit être membre du CE et qu'elle doit avoir été élue. Maître Roy soutient que monsieur Bourgeault ne pourrait même pas participer au CP, à moins d'être membre du public, si on appliquait la loi à la lettre. Un processus administratif existe et il faut respecter l'esprit de la loi. Madame la présidente souligne que monsieur Bourgeault est d'accord et qu'il est très heureux de cette décision. Un délégué demande si monsieur Bourgeault pourra faire partie des sous-comités. Maître Roy répond que le CP est souverain. Il peut déterminer ses règles. Cependant, là où cela accroche c'est au niveau du vote. Un délégué demande qui représente cette école dans cette situation. Il lui est répondu qu'il représente les parents même s'il est seul. Maître Roy indique qu'il y a un cadre juridique existant. La direction de l'école Hébert a communiqué avec d'autres

parents pour tenter d'en trouver des intéressés. Elle a toujours encouragé la participation du CE mais il y a des balises claires dans la loi et elle ne peut pas donner son accord, en tant que représentante légale du CSSMB, pour que lui soit donné le droit de vote. C'est la raison pour laquelle ce compromis a été trouvé. Un délégué dit croire que plusieurs écoles sont confrontées à cet enjeu. Il demande si le CP a déjà eu un point à l'ordre du jour à ce sujet. Madame la présidente répond que le CP en ajoutera un. Elle ajoute qu'on peut avoir différentes options et idées. Elle mentionne que les séances des CE peuvent dorénavant se tenir virtuellement. Pour ce faire, il faut qu'un membre de la direction de l'établissement soit sur place afin de gérer les membres du public. Maître Roy mentionne que monsieur Bourgeault sera présent lors du CE de la direction de l'école Hébert et qu'il pourra transmettre toute l'information du CP qui sera mise au procès-verbal. Les parents de l'école Hébert pourront ainsi avoir accès à ces informations.

Les membres du CP conviennent unanimement d'accepter le compromis proposé par madame la directrice adjointe.

15. ADOPTION DU PROJET DE CALENDRIER DES SÉANCES DU CP 2024-2025

(CP/24-10/19)

ATTENDU QUE le Comité de parents du CSSMB tient une rencontre mensuelle à 19 h 15;

ATTENDU QUE le CSSMB met la salle Diane Lamarche-Venne à la disposition des membres, au 1100 boul. de la Côte-Vertu à Saint-Laurent, et que la plateforme Zoom est également mise à contribution pour la tenue des séances du Comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Rouleau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents, d'adopter le calendrier suivant des rencontres mensuelles pour l'année scolaire 2024-2025 :

Jeudi, 24 octobre 2024
Mercredi, 20 novembre 2024
Jeudi, 12 décembre 2024
Jeudi, 30 janvier 2025
Jeudi, 27 février 2025
Jeudi, 27 mars 2025
Jeudi, 24 avril 2025
Jeudi, 29 mai 2025
Jeudi, 12 juin 2025

(Proposé par madame Caroline Rouleau – Proposition adoptée à l'unanimité)

16. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023-2024 DU CP

Monsieur Roussel procède au dépôt du rapport financier 2023-2024 du CP

Monsieur le trésorier souligne que le CP n'a pas dépensé beaucoup pour ses conférences en raison de l'absence de coordonnatrice des conférences. Il explique que l'argent restant est retourné au Service des Ressources financières du CSSMB.

Monsieur Roussel indique que le CSSMB alloue annuellement un montant de 36 000 dollars au CP pour son fonctionnement. Il souligne avoir apporté quelques ajustements aux prévisions budgétaires de cette année. Monsieur le trésorier évoque le congrès annuel de l'Institut TA. L'année dernière, il a négocié une adhésion pour tous les membres du CP. Il en a ainsi coûté 4 000 dollars pour l'adhésion de tous les membres du CP au lieu d'un montant équivalent pour seulement dix personnes. Monsieur Roussel laisse entendre qu'il projette, cette année, de négocier pour que l'ensemble des écoles puissent assister au congrès. Il ajoute que le support du CSSMB sera demandé.

17. TRÉSORERIE

17.1. POLITIQUE ET CADRE DE GESTION BUDGÉTAIRE DU COMITÉ DE PARENTS

Madame la présidente indique que le document est disponible sur la page Teams du CP et invite les membres à en prendre connaissance. Elle ajoute que le document aura à être adopté durant l'année scolaire.

17.2. ALLOCATION POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT (projet de résolution)

Monsieur le trésorier signale que les membres du CP ont six mois pour encaisser les chèques qui leur sont remis avant que ceux-ci ne soient périmés. Madame la présidente précise qu'un remboursement pour les frais de gardiennage peut être réclamé au CP même lorsque les séances se sont tenues virtuellement. Elle ajoute qu'un reçu doit cependant être remis à la trésorerie. Un gabarit de reçu est disponible sur la page Teams du CP. Monsieur Roussel indique que le gardiennage ne peut pas avoir été exécuté par un membre de sa famille pour réclamer un remboursement. Madame la présidente mentionne que le CP s'est renseigné et que les chèques de remboursement ne peuvent servir à d'autres fins (ex : don à une fondation)

(CP/24-10/20)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose d'un budget de fonctionnement ;

IL EST PROPOSÉ par madame **Judith Lalonde-Dionne**, secondée par madame **Nathalie Gignoux**, et **RÉSOLU** à l'unanimité, par les membres du CP, que le Comité de parents, pour l'année scolaire 2024-2025 :

- alloue un montant de **quinze dollars (15 \$)** par séance à chaque membre présent à titre d'allocation pour frais de déplacement aux séances ou aux activités, tel que défini à la *Politique et cadre de gestion budgétaire du CP*;
- n'alloue aucun montant de frais de covoiturage;
- rembourse des frais de gardiennage d'un **maximum de soixante dollars (60 \$)**, par réunion tenue en virtuel ou en présentiel, sur présentation d'un reçu, conformément à la *Politique et cadre de gestion budgétaire du CP*.

(Proposé par madame Judith Lalonde-Dionne – Proposition adoptée à l'unanimité)

17.3. SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES (projet de résolution)

(CP/24-10/21)

ATTENDU qu'un compte de banque est ouvert pour le compte du Comité de parents du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE des chèques devront être émis au cours de 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ par madame **Maria Del Pilar Castro**, secondée par monsieur **Ahmad Rifai**, et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du CP que quatre (4) personnes membres de l'exécutif soient autorisées à signer les effets bancaires de ce compte : madame **Tania Naim**, présidente, monsieur **Serge Aboa**, vice-président, monsieur **Étienne Chabot**, secrétaire de l'exécutif, monsieur **Dominic Roussel**, trésorier; et que deux (2) signatures soient requises lors de l'émission d'un chèque, dont obligatoirement celle de monsieur **Dominic Roussel**, trésorier.

(Proposé par madame Karine Babin – Proposition adoptée à l'unanimité)

17.4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025

Monsieur le trésorier a présenté ses prévisions budgétaires 2024-2025 au point 16.

Un délégué indique que le congrès annuel de la FCPQ se tiendra, cette année, à Saint-Hyacinthe du 9 au 10 mai 2025.

(CP/24-10/22)

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Pierre Foy, secondée par madame Raymonde Gomis, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter les *prévisions budgétaires 2024-2025 du Comité de parents* telles que présentées.

(Proposé par madame Marie-Pierre Foy, secondée par madame Raymonde Gomis - Proposition adoptée à l'unanimité)

18. VARIA

Un membre soutient que le CP ne donne pas assez souvent la parole à ses membres pour donner leurs impressions. Madame la présidente indique que les membres du CP pourront rester après la séance pour échanger leurs impressions.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 43. La prochaine rencontre du CP se tiendra le 20 novembre 2024 sur la plateforme Zoom.

Madame Tania Naim,
Présidente 2024-2025 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

P.V. 24 OCTOBRE 2024 – CP
/rm